



PROVINCE DE QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE TRANSPORT DE LANAUDIÈRE

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION N^o CA-810-12/2012
CIRCUITS N^{os} 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale / Secrétaire-trésorière :

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 4 décembre 2012, la résolution n^o CA-810-12/2012 a été adoptée :

L'objet de cette résolution consiste en des modifications à l'horaire des circuits n^{os} 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette pour permettre les transferts avec le nouveau circuit n^o 50 Joliette/Repentigny/Montréal.

Le nouvel horaire des circuits n^{os} 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette entrera en vigueur le dimanche 20 janvier 2013.

L'horaire peut être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.jembarque.com ou au bureau du CRTL situé au 930, rue Saint-Louis, Joliette.

Donné à Joliette, Québec

Ce treizième (13^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille douze

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière